

L'un des véritables problèmes que le Canada doit résoudre aujourd'hui, et j'y songe avec beaucoup d'optimisme, a trait aux relations fédérales-provinciales. Tous les Canadiens de bonne volonté, à quelque parti qu'ils appartiennent, espèrent qu'avant 1967, un bon nombre des problèmes fondamentaux qu'engendrent les relations fédérales-provinciales auront été résolus et que notre centenaire pourra être célébré par tous les Canadiens d'un océan à l'autre.

L'hon. M. Pickersgill: On devrait demander à l'honorable député de quel bill il parle en ce moment.

M. Graftey: Ce n'est pas de gaieté de cœur que les Canadiens verraient les relations fédérales-provinciales dans une impasse.

Le secrétaire d'État m'a demandé au sujet de quel bill j'avais pris la parole. Je lui signale que rien ne saurait réussir sans une consultation préalable avec les provinces. Je demande aujourd'hui, 11 juillet 1963, à nos honorables vis-à-vis s'ils ont consulté les provinces intéressées au bill dont nous sommes saisis? N'ont-ils pas appris leur leçon, et ne savent-ils pas que leur programme économique à court terme est à l'eau parce qu'ils n'ont pas procédé à de semblables consultations? Par conséquent, j'espère que vous allez prendre au sérieux le principe des consultations préalables, énoncé dans le bill.

L'hon. M. Nowlan: C'est notre bill.

M. Graftey: L'honorable député de Digby-Annapolis-Kings dit vrai en affirmant que c'est notre bill. Je l'ai expliqué il y a quelques minutes.

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. Graftey: Oui.

L'hon. M. Pickersgill: Les amis de l'honorable député ont-ils consulté les provinces avant de présenter ce qu'il appelle aujourd'hui leur bill?

M. Graftey: Monsieur l'Orateur, ma réponse sera franche et honnête. Je serai heureux de parler aux membres responsables de mon parti, et de renseigner ensuite mon honorable ami. Je voudrais simplement signaler l'une des propositions du chef de mon parti. Il a mentionné que, tout en n'étant pas d'accord avec tout ce que renferme le bill, il n'y a pas de doute qu'un organisme de quelque sorte est nécessaire pour mener à bien les relations fédérales-provinciales. Il a fait ressortir les résultats heureux que nous avons obtenus en ce qui concerne les ressources nationales. Les députés de tous les partis doivent adopter une attitude positive à cet égard s'ils veulent que le Canada soit un

pays où il fasse bon vivre et où il fera bon vivre dans les années à venir.

En terminant, j'aimerais dire que nos vis-à-vis, qu'ils soient ministres ou simples députés, ont le devoir d'expliquer aux Canadiens ce qu'ils entendent par planification. Les Canadiens tiennent à savoir s'il est question de planification pour la planification ou bien de dirigisme ou d'enrégimentation, qui répugnent tellement à l'esprit canadien. Ce devoir leur incombe et ce n'est pas par de longs discours doctrinaux qu'ils le rempliront.

J'ai la plus grande estime pour les maisons de haut savoir, mais nous sommes ici dans une Chambre délibérante et nous voulons savoir, tout comme le peuple canadien, quelle est l'attitude de nos vis-à-vis à l'égard de la planification. Nous voulons savoir s'ils respectent l'initiative personnelle et la liberté dont jouissent les populations qui veulent être libres. C'est un sujet important qui demande beaucoup de réflexion.

Mlle Pauline Jewett (Northumberland): Monsieur l'Orateur, dans la seule minute qui me reste, j'aimerais dire qu'il y a longtemps que je n'ai passé de soirée aussi divertissante depuis que je suis à la Chambre, surtout en ce qui concerne la dernière demi-heure, et je tiens vraiment à remercier le député de Brome-Missisquoi (M. Graftey) d'avoir bien voulu me divertir ainsi.

D'une part, je constate avec plaisir qu'il est presque dix heures, parce que j'aimerais faire tenir à l'honorable préopinant un exemplaire du bill C-72, dont je lui serais très obligée de bien vouloir prendre connaissance, parce que je tiens beaucoup à analyser le projet de loi au nom de notre parti lundi—ce sera, je suppose, le premier jour où nous en parlerons—et il serait, je crois, fort utile si lui-même et certains autres députés en avaient des exemplaires.

Je n'ai pas l'intention de prendre un ton de professeur, en parlant ainsi. J'ai compris toutes les allusions; je sais qu'elles visaient aussi le ministre, et je ne voudrais pas que le député s' imagine que je m'érige en docte professeur. Mais le débat à la Chambre devient plus facile quand nous prenons connaissance des bills, quand nous y réfléchissons et quand nous savons ce qu'ils contiennent.

L'hon. M. Martineau: L'honorable représentante me permettrait-elle de poser une question avant 10 heures?

Mlle Jewett: Il est déjà dix heures, je crois.

L'hon. M. Martineau: Voudrait-elle alors également envoyer un exemplaire du bill à son collègue d'Hamilton-Est?